

à supposer qu'il y réussisse, le Conseil économique et financier prévu par la charte aura réussi, par l'intermédiaire de son service fonctionnel, à prendre la place du Conseil de sécurité lui-même.

La question la plus fondamentale qui se pourra discuter à San-Francisco est, je le répète, celle d'une norme de représentation équitable dans un organisme mondial. On devrait en poursuivre l'étude jusqu'à ce qu'on ait trouvé et fait accepter la bonne formule.

De nombreuses opinions sur l'établissement en permanence d'un mode représentatif de sécurité mondiale ont été soumises de la part de plusieurs groupes. Dans un article instructif et intéressant publié dans le *Times*, de New-York, il y a une couple de semaines, a été exposée l'idée d'une représentation "pondérée" ou équilibrée à une conférence internationale. On a soumis six plans différents. Je n'entreprendrai pas de les exposer tous ici. Ils varient de la représentation basée sur la superficie du territoire, sur le chiffre de la population et l'importance du commerce à la représentation basée sur l'étendue des frontières nationales, sur le degré d'instruction, l'importance de la migration, les moyens de communication et le nombre des traités internationaux qu'un pays peut avoir conclus. Le commandeur Stassen, alors qu'il était gouverneur du Minnesota, affirma que l'on pouvait trouver une bonne formule qui renfermerait plusieurs facteurs. Il a mentionné le degré d'instruction, la contribution de chaque nation aux dépenses d'une administration conjointe, et les ressources naturelles de chaque pays. D'autres ont préconisé des plans de représentation proportionnelle, fondés sur le calcul arbitraire du nombre de membres que devrait comprendre une assemblée mondiale bien constituée.

Ces six plans illustrent tout bonnement le travail de réflexion de gens sérieux sur cette question. Ce qu'il y a d'important en tout cela, c'est que tous reconnaissent que les nations ne sont pas égales, et que la base la plus équitable et la plus acceptable en ce qui a trait à la votation est celle qui tient compte des réalisations des différentes nations, ainsi que du chiffre de la population.

Si nous tenons compte des incertitudes qui ont surgi au cours de la dernière semaine relativement à la conférence de San-Francisco, il se peut maintenant qu'elle n'aboutisse qu'au maintien de la grande alliance actuelle des Nations Unies aux fins de terminer la guerre et de créer un ordre mondial quelconque, sur lequel on pourra édifier plus tard un régime permanent de paix. Il semblerait que c'est l'idée qui a prévalu à la conférence récente de représentants de l'Amérique du Sud et de

l'Amérique du Nord, tenue à Mexico. L'Acte de Chapultepec, formulé à cette conférence, comporte l'établissement pour le moment d'un régime provisoire de sécurité, en vigueur immédiatement, et dont la principale tâche consisterait en la préparation d'un traité permanent renfermant certains principes que l'on déterminerait à une date subséquente. Incidemment, on a invité le Canada à s'unir aux nations sud-américaines et aux Etats-Unis dans cet accord panaméricain pour l'avenir. A tout événement, nous espérons, comme l'a laissé entendre M. Walter Lippman l'autre jour, qu'avant le 25 avril les principales puissances, au moyen de négociations diplomatiques, pourront s'entendre suffisamment pour éviter tout différend ou toute rupture dans les présentes relations internationales des Alliés. Si les trois grandes puissances ne peuvent pas en venir à une entente au cours des conversations préliminaires qu'elles tiendront à Washington avant le 25 avril, on pourrait alors retarder la conférence de San-Francisco jusqu'à ce que les chances de succès soient meilleures; ou bien on pourrait procéder sur une base tout à fait différente de celle que renferme la présente charte. Il faut reconnaître que, même, à cette date, ces changements dans les plans annoncés de la conférence de San-Francisco seraient des plus regrettables.

Les résultats obtenus à la récente conférence de Mexico servent à démontrer le rôle que peuvent jouer les accords entre les pays d'une région dans le mécanisme établi en vue de maintenir la paix dans le monde. La présente charte prévoit une telle possibilité et, pour faire partie de la nouvelle organisation mondiale, il faudra peut-être d'abord être membre d'un groupement régional approprié. La guerre actuelle a clairement démontré que, pour les fins stratégiques et économiques, des engagements régionaux tant pour la défense que pour l'attaque étaient essentiels au succès de la cause commune des Alliés. Le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis ont tous signé des accords de défense mutuels, qui sont spécifiquement régionaux dans leur application. La Grande-Bretagne elle-même a cherché à conclure une union fédérale avec la France en 1940, et maintenant pour des raisons économiques et financières, ses conseillers lui recommandent d'établir un bloc régional basé sur la livre sterling. Il y a une couple d'années, M. Churchill a laissé entendre que la méthode la plus pratique à suivre pour réorganiser les relations mondiales après la guerre pourrait être l'établissement de trois grandes régions ou zones de contrôle, que l'on pourrait de façon générale désigner sous le nom de région "Asiatique",